



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Centre National de la Musique (CNM) - Adhésion de Dijon Métropole

Fin 2022, le Centre national de la musique (CNM) - a lancé un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement des lieux de diffusion, doté de 30 millions d'euros.

Ce dispositif est conçu pour aider les structures à répondre à leurs problématiques spécifiques, en lien avec les objectifs de durabilité et de modernisation. La notion de transition est appréhendée comme une stratégie de transformation des lieux sur le long terme, intégrant une dimension environnementale, économique et sociale.

Ce programme vise également à renforcer la synergie avec les politiques publiques des collectivités territoriales, en tant qu'acteurs culturels propriétaires et financeurs de lieux. A ce titre, la Métropole pourrait bénéficier à l'avenir de possibles financements.

La condition sine qua non pour bénéficier de ce plan de soutien à la transition des lieux est d'affilier la métropole au CNM. Gratuite, l'affiliation est renouvelable chaque année.

Elle est notamment sollicitée par la Métropole au titre de l'aménagement du site du 2 Les Hautes Plates à Corcelles-les-Monts où est organisé le festival Golden Coast depuis 2024 et dont la deuxième édition se déroulera les 5, 6 et 7 septembre 2025.

L'objectif est d'accompagner les financements nécessaires pour investir dans des solutions qui intègrent :

- La transition écologique : réduction de l'empreinte environnementale des lieux.
- Les enjeux sanitaires et de sûreté : Assurer la sécurité et le bien-être des spectateurs et des équipes.
- Une gestion sonore responsable : minimiser les nuisances sonores et gérer les émergences.
- L'innovation pour l'expérience du public : amélioration de l'accueil et de l'expérience des spectateurs et des artistes.
- L'amélioration des conditions de travail : optimiser les conditions de travail des équipes mobilisées.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** l'adhésion gratuite de la Métropole pour l'année 2025 au Centre National de la Musique (CNM)
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	